

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales

Bureau de l'action sanitaire et sociale 78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Suivi par : Térésa DEKERCK - Tél. : 01.49.55.60.33

Fax: 01.49.55.41.81

Comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSM)

Secrétariat du CHSM

78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Suivi par: Tél.: 01.49.55.53.27

Fax: 01.49.55.41.81

NOTE DE SERVICE SG/SRH/SDDPRS/N2009-1132

Date: 27 mai 2009

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe : 1

Objet : Rapport d'activité de l'inspection en hygiène et sécurité pour l'année 2008.

Références :

- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
- Note de service du 15 janvier 2008 (SG/SRH/SDDPRS/N2008-1014) relative à l'inspection en hygiène et sécurité au ministère de l'agriculture et de la pêche

Résumé: rapport d'activité des IHS pour 2008

Mots-clés: hygiène – sécurité - inspection

Destinataires

Pour exécution :

Directions et services de l'administration centrale Services déconcentrés (DRAAF, DDAF, DDEA, DDSV...)

Etablissements publics d'enseignement agricole Inspecteurs hygiène et sécurité

Pour information:

Syndicats ACMO

Animateurs sécurité et prévention (ASP)

Médecins de prévention

IGAPS

Assistants de service social

Les inspecteurs en hygiène et sécurité (IHS) du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) ont présenté leur rapport d'activité pour 2008 devant le comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSM) lors de sa réunion du 24 mars 2009.

Il est joint à la présente note de service et sera mis en ligne sur le site Internet ASSPERA (www.asspera.agriculture.gouv.fr).

L'année 2008 s'est caractérisée par les faits marquants suivants :

- 1. La nouvelle répartition géographique des secteurs entre les 7 IHS permet une meilleure représentation territoriale, un travail de proximité auprès des structures plus efficace ainsi qu'une plus forte implication des IHS dans les travaux conduits par le CHSM.
- 2. La mise en application d'une nouvelle trame d'inspection permet d'unifier les thèmes à aborder en inspection.
- 3. La collaboration avec les IHS du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) s'est développée afin de mettre en place un dispositif interministériel cohérent,
- 4. L'inspection dans les DOM-TOM (Guyane, Mayotte, La Réunion et Saint-Pierre et Miquelon) a été réalisée
- 5. Les partenariats avec les Haras Nationaux et l'AFSSA se sont confirmés.

Les principaux axes de travail des IHS au cours de l'année 2008 ont porté sur :

- Le renforcement de l'appui apporté aux ACMO.
- L'incitation aux démarches de l'évaluation des risques professionnels et le programme de prévention,
- L'appui aux CHS/CoHS par l'accompagnement à la mise en œuvre des formations et à la rédaction d'un document d'information portant sur le fonctionnement de ces instances (publication prévue au cours du 1^{er} semestre 2009),
- Le traitement des situations difficiles : accompagnement des agents et des services par un appui pluridisciplinaire (directeurs, représentants du personnel, IGIR, IGVIR, médecins de prévention, assistants de service social...),
- Le renforcement du travail en réseau : interne (BASS, FORMCO, assistants de service social, médecins de prévention, secrétaires généraux...) et externe (MSA, ANACT, INRS, pompiers...).

Par rapport à l'année 2007, il y a une augmentation du nombre d'inspections (+28%), de participations aux CHS/CoHS (+20%), de traitement et le suivi des situations difficiles, de réunions d'informations, de sensibilisation et de formations.

Le rapport d'activité présente les principales constatations effectuées à l'occasion des inspections et des participations aux réunions de CHS.

Il met en évidence que de nombreux progrès restent à faire en matière d'organisation de la prévention au sein des services. Toutefois, même si l'évaluation des risques professionnels (élaboration du document unique et rédaction des programmes de prévention) n'est pas finalisée au sein de tous les services il y a une prise de conscience croissante de la part des responsables et des communautés de travail de la nécessité de définir et mettre en œuvre localement une politique hygiène et sécurité, en s'inscrivant notamment dans les orientations du plan national de prévention arrêté par le CHS ministériel.

Pour 2009, les axes de travail des IHS se déclinent en huit priorités :

- L'appui aux CHS/CoHS et notamment l'engagement à la mise en place des CHS régionaux de l'enseignement sur l'ensemble du territoire,
- La poursuite de l'incitation et de l'appui aux démarches d'évaluation des risques professionnels et programme annuel de prévention (DUEvRP),
- Le déploiement de l'application informatique de gestion des inspections hygiène et sécurité,
- L'investissement dans les inspections hygiène et sécurité avec notamment la poursuite des inspections dans les DOM (Guadeloupe et Martinique),
- L'intégration du nouveau contexte lié à la généralisation progressive des DDEA,
- La refonte du volet hygiène et sécurité du site ministériel ASSPERA,
- La volonté de placer les ACMO en situation d'acteurs professionnels de l'hygiène et de la sécurité,

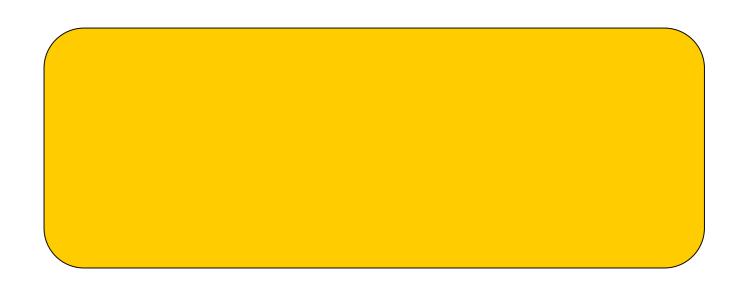
•	L'aide à l'appropriation par les structures des guides publiés par le CHSM : stress, alcool, exercidu contrôle, insertion des personnes handicapées, livret d'accueil en abattoir		
	Le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales	L'inspectrice générale de l'agriculture, Présidente du CHSM	
	Eric GIRARD-REYDET	Françoise THEVENON LE MORVAN	



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Inspection générale de l'agriculture Secrétariat général

Inspection de l'hygiène et de la sécurité



SOMMAIRE

1. Introduction

- 2. Principaux axes de travail des inspecteurs de l'hygiène et de la sécurité (IHS) en 2008
- 3. Analyse de l'activité des inspecteurs de l'hygiène et de la sécurité en 2008
 - Eléments quantitatifs
 - Les inspections
 - Les participations aux comités et commissions d'hygiène et de sécurité (CHS/CoHS)
 - L'animation du réseau des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

4. Eléments de conclusion sur l'année 2008

5. Les perspectives 2009

Annexes:

- Annexe n° 1 : cartographie des secteurs géographiques des IHS
- Annexe n° 2 : groupes de travail issus du comité hygiène et sécurité ministériel (CHSM)
- Annexe n° 3 : regroupement des ACMO en 2008

1. INTRODUCTION

L'année 2008 se caractérise par les faits suivants :

1. La redéfinition du réseau des IHS du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) et la mise en place de leurs zones de compétence géographique

Depuis le début de l'année 2008, le réseau des IHS MAP est constitué de 7 inspecteurs. Après une période d'installation et de tutorat, les deux nouveaux IHS, recrutés fin 2007, ont commencé à exercer pleinement leurs missions au cours du premier semestre de l'année 2008.

La nouvelle répartition géographique permet une meilleure représentation territoriale, un travail de proximité auprès des structures plus efficace ainsi qu'une plus forte implication des IHS dans les travaux conduits par le CHSM.

Le réseau des 7 IHS est désormais stabilisé (voir annexe 1).

2. La mise en application de la nouvelle trame d'inspection hygiène et sécurité

Le travail d'harmonisation réalisé en début d'année a permis de mettre en application la nouvelle trame d'inspection au cours de l'année 2008. Cette nouvelle approche a permis d'affiner les points d'investigation durant les inspections et de faciliter la production des rapports qui en sont issus.

Afin d'améliorer le traitement et le suivi des inspections qui restent des objectifs prioritaires, un partenariat a été développé avec la Poste en 2008 pour le transfert d'un outil informatique de suivi des obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité. Cet outil permet de faciliter la rédaction des rapports d'inspection et l'exploitation des observations et conclusions des IHS. Dans ce cadre, ce nouveau support devrait permettre une remontée d'informations hygiène et sécurité, couvrant les divers échelons territoriaux de notre administration (départementaux, régionaux et nationaux) et prenant en compte les spécificités de filières, ainsi que la mise à disposition, à terme, d'un outil d'autodiagnostic au profit des structures.

Le centre d'ingénierie des systèmes d'information (CISI) de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI) du secrétariat général a apporté un appui significatif pour que ce projet aboutisse et bénéficie d'une prise en charge par le ministère.

Le développement de cette nouvelle base a été confié à un chef de projet choisi parmi les IHS et sera expérimenté au cours du premier trimestre 2009.

3. Le développement de la collaboration avec l'inspection hygiène et sécurité du MEEDDAT

Une réflexion a été engagée avec l'inspection hygiène et sécurité du MEEDDAT sur les modalités de rapprochement entre les deux ministères. Sur ce plan, l'organisation n'est pas encore stabilisée même si certaines actions concrètes ont déjà été réalisées (inspection conjointe de DDEA, participation conjointe à des CHS, analyse des outils et méthodes de travail de chaque inspection, réflexions sur la répartition territoriale des missions...). Ce travail se prolongera sur les prochains mois en tenant compte de la nécessité de mettre en place un dispositif interministériel cohérent qui réponde aux attentes des structures. Il convient néanmoins de souligner que ces travaux sont conduits dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et que d'autres options peuvent en découler directement.

4. La confirmation des partenariats engagés avec les Haras nationaux et l'AFSSA

Les inspections hygiène et sécurité, les participations aux CHS et à divers travaux de ces deux établissements publics se sont particulièrement développées au cours de l'année 2008. Fruit d'un travail en réseau de plus en plus actif entre les IHS et les représentants de ces structures, ces partenariats semblent dorénavant bien installés et avoir acquis leur légitimité.

2. PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL 2008

1. Les inspections des départements et territoires d'outre Mer (DOM-TOM)

Conformément aux engagements pris, des structures des DOM-TOM ont fait l'objet d'inspections en hygiène et sécurité en 2008. Ainsi, la Guyane, Mayotte, La Réunion et Saint-Pierre et Miquelon ont été visitées. Au delà des contrôles de conformité, cela a permis de redéfinir les bases de la collaboration entre le réseau des IHS et les responsables et acteurs de l'hygiène et de la sécurité dans ces structures et de déterminer ensemble des axes de travail pour les années à venir. Un rapport de synthèse spécifique sera rédigé sur ce point à l'issue des inspections prévues début 2009 en Martinique et en Guadeloupe.

2. Le renforcement de la collaboration avec les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

Depuis le début de l'année 2008, l'information des ACMO a été développée, notamment en améliorant les modalités de diffusion. Ils reçoivent désormais directement les notes de service ministérielles portant sur l'hygiène et la sécurité. Par ailleurs, ils sont également destinataires de documents d'appui synthétiques et simplifiés visant à leur permettre d'acquérir un socle de connaissances juridiques et techniques dans leur domaine d'intervention.

Parallèlement, la réflexion sur la refonte du volet hygiène et sécurité du site ASSPERA a été engagée en privilégiant une structuration en deux troncs, l'un tout public, l'autre visant un public plus ciblé "hygiène et sécurité", dont les ACMO font partie. Le développement de ce projet se poursuivra sur 2009. En outre, la conception d'un recueil de fiches d'information techniques, juridiques et médicales, portant sur 24 thèmes, a été menée à son terme. La diffusion de ce dernier est envisagée au cours du premier trimestre 2009.

Enfin, au-delà de l'animation du réseau et des formations organisées par les IHS (évoquées infra), l'appui aux ACMO se matérialise également par des interventions directes plus fréquentes des IHS auprès des responsables d'établissement afin de régler certaines problématiques locales. En outre, le bilan annuel de l'activité des ACMO a été finalisé et mis en application (note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1006 du 08 janvier 2008). Il permet de mesurer les conditions d'exercice de cette mission spécifique et vise à renforcer le positionnement des ACMO dans le dispositif hygiène et sécurité des services.

3. L'incitation aux démarches d'évaluation des risques professionnels et programme de prévention

La trame d'inspection mise en place en 2008 a été complétée par un volet juridique précisant les principaux textes législatifs et réglementaires sur lesquels les responsables des services doivent être particulièrement avertis et attentifs. Ce document ayant vocation à enrichir les démarches d'évaluation des risques professionnels engagées dans les structures, il a été diffusé très largement aux ACMO afin qu'il soit exploité localement dans ce cadre.

Par ailleurs, il convient de souligner que depuis 2008 l'évaluation des risques professionnels est le premier dispositif à être apprécié lors des inspections hygiène et sécurité conduites par les IHS, et que les préconisations qui peuvent en découler revêtent un caractère essentiel dans l'appropriation de la démarche par les structures. En complément, la nécessité de conduire à son terme et de faire vivre la démarche d'évaluation des risques dans les services est rappelée à l'occasion des CHS et CoHS auxquels les IHS participent.

Parallèlement, une réflexion sur l'évolution de l'outil de préparation et de mise en forme du document unique (RISKOMAPAAR) a été engagée afin de mettre prochainement à la disposition des services un outil mieux adapté aux besoins.

4. L'appui aux CHS/CoHS

En complément de la participation des IHS à certaines réunions des CHS/CoHS, cet appui s'est concrétisé à travers deux démarches complémentaires : l'accompagnement à la mise en œuvre des formations des membres de ces comités et la rédaction d'une note d'information portant sur l'organisation et le fonctionnement de ces instances.

Sur le premier point, dans le cadre de la note de service du 14 février 2008 (complétant l'information sur le dispositif de formation interne des membres de CHS/CoHS), les IHS ont régulièrement assuré l'interface entre les structures, les formateurs internes et les délégués régionaux à la formation continue pour mettre sur pied ces formations. Cette collaboration a ainsi permis d'organiser 36 sessions de formation au titre de l'année 2008. A souligner que dans les DOM-TOM les formations sont directement animées par les IHS à l'occasion de leurs inspections.

Parallèlement, le projet de note explicative sur l'organisation et le fonctionnement des CHS/CoHS, reprenant les principales dispositions des décrets réglementant ces instances, a été rédigé et sera prochainement transmis pour avis aux organisations syndicales. Ce document sera ensuite diffusé auprès de tous les services.

Une note de service traitant de la mise en place des CHS régionaux de l'enseignement agricole public est également en préparation dans le but de soutenir et de développer l'installation de ces CHS tout en apportant une cohérence dans l'organisation et l'animation de ces instances au niveau national (exemple : fixation d'un ordre du jour type). A noter que toutes les régions n'ont pas encore installé ces CHS régionaux.

A relever, pour conclure, que deux IHS participent, dans la mesure du possible, à chaque réunion du CHSM.

5. Le traitement de situations difficiles

La gestion des situations de travail difficiles prend une place croissante dans l'activité des IHS qui, dans la limite de leurs compétences, s'attachent à accompagner les agents et les services concernés vers un règlement satisfaisant de leurs difficultés. C'est en collaboration directe avec les services de l'administration centrale, les représentants du personnel et les divers acteurs locaux (directeurs, ingénieurs généraux, chargés de mission permanente d'inspection interrégionale-IGIR, inspecteurs généraux de la santé publique vétérinaire, chargés de mission permanente d'inspection interrégionale-IGVIR, services régionaux de formation et de développement-SRFD, assistants de service social, médecins de prévention, secrétaires généraux, gestionnaires, ACMO, CHS/CoHS...) que ces dossiers sont traités et trouvent, en règle générale, une issue favorable.

6. Les groupes de travail du CHSM (voir annexe 2)

Au cours de l'année 2008, 28 réunions de groupes de travail issus du CHSM se sont tenues. Avec des représentants de l'administration, des personnels, des personnes qualifiées (médecin coordonnateur national par exemple) au moins un IHS siège de manière systématique dans ces groupes. Ces travaux se déroulent dans un état d'esprit très constructif et ont permis de proposer des appuis concrets aux structures par voie de notes de service :

■ guide d'accueil en abattoir (note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1007 DGAL/MASCS/SDSSA/N2008-8007 du 08 janvier 2008),

- guide méthodologique exercice du contrôle (note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1005 du 08 janvier 2008),
- formation (initiale et continue) des membres de CHS/CoHS (*note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1058 DGER/SDSFRD /N2008-2023 du 14 février 2008*),
- guide de prévention des risques liés à l'alcool et au tabac (notes de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1120 du 20 mai 2008 et SG/SRH/SDDPRS /N2008-1128 du 28 mai),
- guide en vue de prévenir les situations de stress et de harcèlement (*note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1233 du 15 octobre 2008*).
- guide en vue de l'insertion professionnelle des agents handicapés (note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1241 du 29 octobre 2008)
- prévention et traitement des troubles musculo-squelettiques (TMS) (note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1265 du 01 décembre 2008).

7. La collaboration avec les réseaux internes

À plusieurs reprises, les IHS ont travaillé en étroite collaboration avec les interlocuteurs internes suivants :

- Le BASS: interlocuteur permanent des IHS, il assure l'organisation, la coordination et la restitution des travaux du CHSM et de ses groupes de travail, l'élaboration des notes de service... et apporte un appui efficace aux IHS en matière logistique, financière et technique.
- DR FORMCO/GRAF: dans le cadre notamment de la mise en œuvre des formations des membres de CHS/CoHS, des formations initiales des nouveaux ACMO, de l'examen des demandes de financement sur crédits du CHSM et de l'élaboration de l'offre régionale de formation.
- Le réseau des formateurs internes d'ACMO et de membres de CHS: une relation directe est établie entre les IHS et ces formateurs. Il convient d'attirer ici l'attention sur le très fort engagement de ces agents dans l'accomplissement des dispositifs de formation concernés, malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Une réflexion est engagée sur l'organisation de l'offre de formation dans ce domaine compte tenu du nombre de départs de certains de ces formateurs liés à l'application de la RGPP (exemple : transfert des préventeurs vers les directions du travail, des TOS vers les conseils régionaux).
- Les assistants de service social : une collaboration est entretenue régulièrement entre les IHS et les assistants sociaux afin de traiter ensemble les situations les plus difficiles.
- Les SRFD, secrétaires généraux et gestionnaires : échanges et apports d'informations à l'occasion de réunions régionales.
- Les chargés de mission handicap: des contacts ont été établis afin de suivre l'avancée de la mise en oeuvre des dispositions du décret du 3 mai 2006 relatif au fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ainsi que des arrêtés du 1^{er} août 2006 et du 21 mars 2007 fixant les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public de la loi handicap. L'année 2008 a notamment été marquée par la réalisation des diagnostics accessibilité conduits par les établissements d'enseignement supérieur du MAP.

8. L'appropriation du nouveau code du travail

La mise en place du nouveau code du travail à compter du 1^{er} mai 2008 a nécessité une formation adaptée pour les IHS qui ont par ailleurs présenté les grandes lignes de cette réforme à l'occasion des regroupements d'ACMO du second semestre 2008.

3. ANALYSE DE L'ACTIVITE DES IHS EN 2008

A. ELEMENTS QUANTITATIFS

Métropole			
	Structures concernées	2007 : total cumulé en nombre de sites ou participations	2008 : total cumulé en nombre de sites ou participations
	Services centraux	3	3
	Services déconcentrés (SD)	45	65
	Enseignement supérieur	8	7
Inspections	Enseignement technique agricole	40	47
	Haras nationaux	12	14
	AFSSA	6	11
	Autres	0	0
	Totaux	114	147
	Services centraux	9	10
	Services déconcentrés (SD)	41	48
	Enseignement supérieur	11	12
Participations aux CHS / CoHS	Enseignement technique agricole	56	76
aux CIIS / CUIIS	Haras nationaux	1	8
	AFSSA	1	1
	Autres (travaux avec CHS/CoHS)	0	5
	Totaux	119	160

Hors métropole			
	Structures concernées	2007 : total cumulé en nombre de sites ou participations	2008 : total cumulé en nombre de sites ou participations
	Services centraux	/	/
	Services déconcentrés (SD)	0	17
	Enseignement supérieur	0	1
Inspections	Enseignement technique agricole	0	5
	Haras nationaux	/	/
	AFSSA	/	/
	Autres	0	0
Totaux 0 23		23	

	Structures concernées	2007 : total cumulé en nombre de sites ou participations	2008 : total cumulé en nombre de sites ou participations
	Services centraux	/	/
	Services déconcentrés (SD)	0	1
Participations aux CHS / CoHS	Enseignement supérieur	0	0
	Enseignement technique agricole	0	0
	Haras nationaux	/	/
	AFSSA	/	/
	Autres (travaux avec CHS/CoHS)	0	2
	Totaux	0	3

Types d'intervention (y compris déplacements et hors absences)	Total cumulé sur 2007 (en nombre de jours, pour 6 IHS)	Total cumulé sur 2008 (en nombre de jours, pour 7 IHS)
Inspections (incluant préparation et restitution)	480	542
Participation aux CHS / CoHS	119	172
Animation réseaux ACMO	89,5	118
Réunions bimestrielles IHS/IGA/SG	111	133
Groupes de travail CHS M	52	53,5
Réunions d'information et de sensibilisation	44,5	75,5
Travail administratif	102	117,5
Suivi des dossiers personnes handicapées	0	6,75
Enquête accident du travail / maladies professionnelles	28	6
Suivi de situations difficiles	24,5	42
Droit de retrait	0	3,25
Formation reçues	47	54
Formations dispensées	22	55,5
Formation initiale 3 IHS début 2007	87	
Conduite et développement du projet de base informatique d'inspection hygiène et sécurité		73
Autres	47,5	57
Totaux	1254	1509

La lecture de ces tableaux fait ressortir les principales tendances suivantes :

- La progression du nombre de jours consacrés aux inspections (+ 13%) est plus limitée que l'augmentation du nombre des inspections (+ 49%). Cela s'explique principalement par l'abandon de la base de données initiale de traitement des rapports d'inspection au profit d'un outil d'utilisation plus aisé et par la concentration des inspections dans les DOM-TOM sur un temps limité.
- Rapporté aux IHS mobilisables sur l'ensemble de l'année civile (5/7), le nombre de participations aux CHS/CoHS évolue de manière significative (+ 37%). A souligner néanmoins que la participation aux CHS des services déconcentrés reste plutôt stable en raison du faible nombre de réunions de CHS organisées dans les nouvelles DDEA.
- Le nombre d'inspections ou contre inspections effectuées dans les DOM-TOM est important et confirme le nécessaire maintien d'un lien fort entre l'inspection hygiène et sécurité et les services hors métropole. A souligner qu'elles ont été l'occasion d'apporter aux structures des conseils appuyés et des outils pouvant leur permettre de dynamiser leur politique hygiène et sécurité.
- L'intégration de l'AFSSA et des Haras nationaux dans le périmètre d'activité des IHS est maintenant stabilisée. Les IHS ont notamment accompagné la mise en place des CHS territoriaux des Haras nationaux.
- L'animation du réseau des ACMO reste une très forte priorité de l'action des IHS et de nombreuses actions de sensibilisation auprès des structures ont été engagées en 2008.
- La part des trois principales activités des IHS (inspection, participation aux CHS/CoHS et animation du réseau des ACMO) reste stable aux alentours de 55% sur 2008. La période de tutorat des deux nouveaux IHS, qui s'est prolongée sur le premier trimestre 2008, le recours à un nouvel outil d'inspection informatisé et le fort investissement de l'équipe, autour du chef de projet, expliquent ces chiffres.
- La participation aux groupes de travail ministériels ne connaît pas de croissance, en raison notamment de l'extinction naturelle des groupes dont la mission s'est achevée et concrétisée au travers de la parution de notes de service ministérielles.
- Le suivi de situations difficiles et droits de retrait a augmenté significativement, mais la diversité des situations ne permet pas de dégager clairement des liens de causalité. Par contre, on peut tout de même en déduire que l'appel à des intervenants extérieurs, tels les IHS, entre progressivement dans les logiques de gestion de ces dossiers.
- Le travail administratif reste important dans l'emploi du temps des IHS (environ 17 jours en moyenne). Sont compris dans ces chiffres les jours consacrés à la recherche d'informations et à l'appropriation de la réglementation, de nouveaux outils de gestion, à la réflexion sur l'évolution d'ASSPERA, à d'éventuels déménagements, à la gestion logistique et budgétaire...
- La rubrique "autres" comptabilise divers éléments comme la participation à des manifestations professionnelles (salons Préventica, machinisme agricole, portes ouvertes EPL...), à des séminaires (Haras nationaux, écoles supérieures...), à des rencontres avec divers partenaires extérieurs (CRAM, associations...), à des jurys de concours...

B. LES INSPECTIONS

Afin de restituer au mieux les principales constatations effectuées à l'occasion des inspections, tous sites confondus, sont déclinés ci-dessous les faits sur lesquels la vigilance des responsables a été appelée.

Ces réflexions ne sont pas exhaustives, mais elles mettent en évidence la difficulté qu'ont les structures à intégrer l'hygiène et sécurité comme une donnée fondamentale dans la préservation de la santé physique et mentale des personnes et dans les logiques d'animation des services.

1. EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Constatations

- ✓Les services déconcentrés sont plus avancés sur l'évaluation des risques que les EPL (estimations : SD=80% et EPL=25%; EnsSup=100%). Il y a un retard significatif dans les abattoirs, à l'AFSSA et dans les Haras nationaux.
- ✓ Beaucoup d'EPL se sont arrêtés en chemin dans l'évaluation des risques professionnels et ont de grandes difficultés pour relancer le dossier. Il y a cependant depuis 2008 une reprise en main de cette démarche.
- ✓ Certains sites commencent à réévaluer leurs documents uniques et programmes de prévention.
- ✓Les programmes annuels de prévention sont globalement peu fréquents, mal structurés et insuffisamment suivis.
- ✓ Certains risques, jusqu'alors négligés, sont de plus en plus intégrés dans la démarche d'évaluation des risques professionnels, bien que cela soit encore insuffisant : risques psychosociaux, risques routiers, risques majeurs...

2. COMITE HYGIENE ET SECURITE

Constatations

- ✓Le fonctionnement des CHS et CoHS continue de s'améliorer : il y a une bonne régularité de la tenue des réunions, les débats sont plus riches et les questions importantes y sont abordées. Néanmoins des points réglementairement obligatoires restent souvent occultés (évaluation des risques, examen des registres hygiène et sécurité, rapport annuel d'activité du médecin de prévention, analyse des accidents du travail...).
- ✓Les accidents du travail ne sont que trop rarement analysés. Une présentation "comptable" est faite mais n'est pas suffisante. La prévention des risques professionnels passe notamment par une bonne analyse des causes de ces accidents. L'objectif poursuivi est de tirer de ces évènements des enseignements susceptibles de prévenir de futurs accidents.
- ✓Les difficultés perceptibles sont d'ordre organisationnel : procès-verbal de la réunion remis quelques jours avant la réunion suivante, souvent avec la convocation ; absence d'actions et de suivi entre deux réunions ; difficulté à faire l'enquête AT-MP... Les raisons sont en partie liées à des emplois du temps chargés, à une certaine dispersion dans les tâches administratives et à une absence de stratégie en la matière.
- ✓ Dans les EPL, les ordres du jour des CoHS sont en général très orientés sur la communauté des apprenants au détriment du traitement des questions portant sur le personnel.
- ✓ Les Haras nationaux ont mis en place des CHS territoriaux qui se réunissent régulièrement depuis 2008.
- ✓Dans le cadre des créations de DDEA prévues au 1^{er} janvier 2009, les CHS des DDAF ne semblent pas avoir anticipé de façon pertinente les problématiques qui vont se poser à court terme, même si les craintes exprimées par les agents et les représentants du personnel sont bien identifiées. Les CHS ont parfois exprimé ces craintes sans pour autant s'engager sur des actions préventives ou correctives.
- ✓Les CHS régionaux de l'enseignement commencent à se mettre en place. Le positionnement de ces comités vis à vis des établissements est à construire. Le mode de diffusion de l'information issue de cette nouvelle instance est également à organiser.
- ✓L'implication des ACMO dans la préparation et l'animation des CHS est très inégale et reflète généralement l'implication des équipes de direction dans la conduite de la politique hygiène et sécurité de la structure.

3. FORMATIONS ET HABILITATIONS

Constatations

✓II y a une absence de stratégie de formation à l'hygiène et la sécurité dans l'essentiel des structures (dans l'enseignement c'est encore plus évident) et de nombreuses actions de formation relèvent du factuel et ne s'inscrivent pas dans une démarche globale. Par ailleurs, beaucoup de structures comptent sur des financements externes (venant du CHS ministériel notamment) pour s'engager dans une dynamique de formation à l'hygiène

et la sécurité, ce qui démontre la faible priorité accordée à cette question, pourtant fondamentale dans la logique de prévention développée par les pouvoirs publics.

✓Il est très rare de trouver des tableaux de suivi présentant une vision précise de la mise en œuvre des formations : liste des agents en ayant bénéficié, quelles formations, de quel niveau et à quelle date. L'évaluation des stages ainsi que les attestations de formation sont également absentes.

✓L'absence de formations se fait particulièrement ressentir sur les thèmes suivants : intégration des nouveaux agents, secourisme, incendie, habilitations électriques, manipulation des équipements de travail, port et entretien d'équipements de protection individuelle spécifiques...

✓Les autorisations et habilitations devant sanctionner une formation "qualifiante" ne sont pas toujours formellement mises en place ou mises à jour par les directeurs (utilisation des machines agricoles et forestières en particulier...).

4.ACMO

Constatations

✓La création des DDEA et le transfert des TOS vers les conseils régionaux ont eu un fort impact sur la communauté des ACMO. À ce jour et compte tenu des nécessaires enseignements qui seront tirés de ces expériences, il est difficile d'établir un panorama exhaustif des situations rencontrées sur le terrain. Il est toutefois important de souligner que les choix faits localement ne sont pas toujours les plus pertinents et sont parfois en contradiction avec les objectifs du décret de 1982 (absence de lisibilité dans le positionnement et les responsabilités des ACMO). La vigilance des responsables locaux, de l'administration centrale et des représentants du personnel est attirée sur cette situation complexe et parfois préjudiciable.

✓Un fort renouvellement des ACMO découle de ces réformes, avec notamment une diminution de la représentation des ACMO originaires du MAP au profit des animateurs sécurité prévention (ASP) du MEEDDAT et le retrait marqué des ACMO TOS, ces derniers étant dorénavant sous l'autorité hiérarchique des conseils régionaux.

✓L'un des obstacles à la réalisation de la mission des ACMO reste cependant l'absence de prise en compte de leur activité comme un élément essentiel du management d'une structure. Une fois nommé et formé, l'ACMO construit généralement seul ses missions, est peu encadré et son action n'est pas mise en perspective ni suffisamment valorisée par la structure. Il n'est pas rare qu'un ACMO ne passe pas d'entretien annuel d'évaluation avec le signataire de sa lettre de mission et qu'il fasse de la figuration au sein des CHS-CoHS. A l'inverse, là où la direction est sensible à la prévention des risques professionnels, les ACMO jouent un rôle actif et reconnu.

✓ À souligner le fait que certains ACMO n'ont toujours pas de bureau, ni de boîte de messagerie.

5. SUIVI MEDICAL ET ACCIDENTS DU TRAVAIL

Constatations

✓Le renouvellement des conventions de médecine de prévention a posé un problème de fond à de nombreux services qui se sont trouvés dépourvus de médecin de prévention et n'ont en conséquence pas pu assurer la médecine réglementaire au profit des agents. Cette situation n'est pas à ce jour réglée sur l'ensemble du territoire.

5 - SUIVI MEDICAL ET ACCIDENTS DU TRAVAIL (suite)

Constatations

✓L'exercice du tiers-temps est globalement insuffisant : il varie localement d'un extrême à l'autre (0 à 100%) selon le département (richesse en médecin de prévention) et la personnalité du médecin de prévention lui-même. Cela s'explique également par l'absence de cadre d'action clairement établi par les directeurs vis-à-vis des médecins de prévention. Il faut cependant signaler que dans certains départements ces derniers sont très actifs sur le terrain et développent un partenariat constructif avec les assistants sociaux et les IHS dans la gestion des

situations très difficiles de certains agents.

- ✓Dans les EPL, le suivi des accidents du travail est très rigoureux vis-à-vis des apprenants mais beaucoup moins vis-à-vis des agents. Les missions du personnel infirmier peuvent expliquer ce décalage.
- ✓L'enquête accident du travail est rarement diligentée (10 à 20% seulement). Le guide de procédure accident du travail publié (*note SG/SRH/SDDPRS/N2007-1272 DGER/SDEPC/N2007-2146 du 6 décembre 2007*) est trop peu exploité en local.
- ✓La rédaction des fiches de risques, d'attestation d'exposition ou de fiches médicales d'aptitude est exceptionnelle pour les agents exposés à des risques particuliers, notamment les risques chimiques.

6. REGISTRES & VERIFICATIONS

- ✓Les vérifications obligatoires (électricité, gaz, présence de légionnelles, matériel de lutte contre l'incendie, ascenseurs, matériel agricole, hottes de cuisine...) sont souvent respectées, à l'exception des systèmes d'extraction d'air et de ventilation qui sont négligés (en sanitaires, locaux techniques ou ateliers). Il y a cependant, même si cela n'est pas constaté partout, une absence marquée d'un plan formalisé de suivi de ces obligations et une confusion entre les notions de contrôle/vérification et la notion de maintenance qui n'a pas du tout la même portée juridique. Par ailleurs, les IHS conseillent aux structures d'être très attentives à l'évolution de la réglementation sur ce plan.
- ✓Les diagnostics amiante sont faits à 90-95% mais les dossiers techniques amiante (DTA) ne sont pas forcément matérialisés comme prévu par les textes. Nombre de ces dossiers sont gérés et en possession des propriétaires (Conseil régionaux, cités administratives...) qui ne répercutent pas systématiquement l'information sur les services du MAP.
- ✓Les registres hygiène et sécurité existent souvent mais ont du mal à vivre dans beaucoup de structures. Ils sont méconnus, donc peu utilisés, et le traitement des observations pouvant y apparaître est très inégal. Les registres de danger grave et imminent sont exceptionnels et la mise à disposition de registres hygiène et sécurité auprès du public est également très rare (environ 5%).
- ✓ Les dossiers d'entretien et d'interventions ultérieures sur ouvrage sont rarement (voire jamais) présentés, les chefs de service ne connaissant pas ce document.
- ✓Il est fréquent que l'utilisation des véhicules administratifs ou personnels au titre des missions ne repose sur aucune disposition administrative : vérification du permis de conduire, établissement des ordres de mission, présentation de l'assurance couvrant l'agent dans le cadre de déplacements professionnels (véhicule personnel).
- ✓ Il n'est pas rare également que la conduite des machines agricoles et forestières soit permise sans vérification préalable de la capacité des agents à les conduire en sécurité et s'effectue hors du cadre réglementaire (absence d'autorisation de conduite pour les machines le nécessitant).

✓Dans les EPL et les haras, des problèmes de conformité des machines sont constatés, surtout dans les ateliers (tourets à meuler, perceuses à colonne...), et régulièrement sur le matériel agricole qui n'est également pas toujours contrôlé.

Il convient aussi de souligner les difficultés liées à la présence d'agents du ministère dans des structures extérieures (en abattoir en particulier). Sur ce point l'attention des DDSV est particulièrement attirée sur la nécessité d'obtenir de la part de l'opérateur (public ou privé) les informations concernant le respect des obligations de vérification des équipements et installations auxquels sont également confrontés les agents des DDSV en poste en abattoir. C'est le cas également des locaux, installations et équipements de travail partagés par des communautés de travail relevant d'autorités juridiques distinctes (unités mixtes de recherche, laboratoires INRA, CIRAD...).

Il est essentiel que les cadres juridiques de ces collaborations soient clairement posés, par voie de convention ou de protocole de mise à disposition, afin de déterminer précisément les champs de responsabilité de chacun et de garantir le maintien du niveau de sécurité de l'environnement professionnel des agents : entretien, vérification et maintien en état de conformité des installations et équipements de travail, protection incendie, organisation des secours...

Dans cet esprit, il est important de souligner que les Conseils régionaux assument correctement leur part de responsabilité dans le maintien du niveau de sécurité des établissements d'enseignement secondaire (EPL) du MAP et que les relations avec ces institutions sont plutôt constructives.

A signaler que les services outre-mer rencontrent des difficultés dans la gestion des registres et vérifications, non seulement par méconnaissance, mais également du fait que les prestataires de service sont peu nombreux et ne répondent pas toujours aux cahiers des charges ou aux besoins des structures (exemples : mesures radon, vérifications des systèmes d'aération-ventilation...).

7. LOCAUX ET POSTES DE TRAVAIL

Constatations

✓Les équipements permettant l'accueil des personnes handicapées sont souvent absents ou incomplets, à quelques rares exceptions près. Il y a par ailleurs sur cet aspect une vision restrictive des choses, certains handicaps sont ignorés et la dimension "sécurité" de l'agent ou de l'usager handicapé est masquée par l'objectif d'accessibilité qui se pose aux structures. Néanmoins, on ressent sur le terrain une prise en compte croissante de cette préoccupation, mais qui se heurte souvent à des considérations financières.

✓En règle générale les locaux de type sanitaires, douches, vestiaires ou salles de convivialité sont très fréquemment incomplets et non conformes à la réglementation : absence d'équipements, non respect de la réglementation (aération, séparation hommes/femmes, eau chaude, détournement de la destination de locaux... Par ailleurs, l'accroissement de la mixité dans certains services n'est pas suffisamment prise en compte sur ce plan.

✓Des problèmes d'ergonomie sont récurrents dans les EPL (cuisine, postes de plonge) et sur les chaînes d'abattage (hauteur des postes aux contrôles des abats, manque d'espace sur la longueur des chaînes et gêne entre opérateurs proches…) qui génèrent de nombreux troubles musculo-squelettiques (TMS).

✓Le respect de l'ergonomie du poste de travail devant écran est souvent négligé par l'utilisateur. Les équipements ne sont pas toujours en cause, mais les agents offrent une résistance aux conseils délivrés par les ACMO ou les autres acteurs de la prévention (IHS, médecin de prévention). La méconnaissance par les équipes informatiques de ces questions d'ergonomie est également pénalisante.

✓Les locaux de stockage des produits chimiques sont souvent mal équipés, notamment en ventilation et bacs de rétention.

✓Les espaces de travail et le mobilier de certains agents sont inadaptés créant ainsi de nombreux risques et nuisances (bruit, fils au sol, stockage en hauteur, mauvais éclairage...). À souligner que le bruit est le facteur d'ambiance le moins bien pris en compte et se règle rarement par une logique de prévention collective : proximité de voies bruyantes, partage de bureaux entre de nombreux agents, présence d'appareils bruyants (ordinateurs, climatiseurs...) mais plutôt par des réponses individuelles.

✓Le mauvais rangement des locaux est un problème réel et sérieux dans de nombreux sites. D'une part, il provoque des risques permanents (chutes d'objets, chutes de hauteur, heurts...) et il contribue également à limiter les capacités de mouvement des agents, ce qui peut avoir un impact direct sur les conditions d'évacuation d'urgence des locaux. Par ailleurs, il renforce le risque incendie dans la mesure où sont souvent accumulés des produits hautement inflammables. À signaler que les locaux d'archives sont souvent inadaptés et mal gérés.

✓ Enfin, une réflexion doit s'engager dans de nombreux services sur les conditions de circulation au sein des sites (au sein et aux abords des immeubles) tant la signalétique est souvent défaillante ou insuffisante. Il est important de limiter ou réglementer l'accès à certains locaux ou espaces tant vis-à-vis des agents non habilités que vis-à-vis du public. Par ailleurs, la gestion des voies de circulation routière et des parcs de stationnement de véhicules ne prend que rarement en compte la cohabitation véhicules/piétons ainsi que l'exigence d'accès aux immeubles par les services de secours.

8. INCENDIE

- ✓Les équipements de lutte contre l'incendie sont présents dans la quasi totalité des structures. Il y a cependant certaines interrogations quant à leur accessibilité (parfois très mal indiqués ou positionnés, parfois masqués, parfois trop peu nombreux...). À l'inverse certaines structures sont "sur équipées" en extincteurs !
- ✓Les inspections mettent également en évidence les faiblesses dans la rigueur de certaines vérifications ou du suivi de la maintenance : sur les extincteurs mais surtout sur les blocs autonomes d'évacuation et de secours (BAES). Les registres de sécurité ne sont sur ce plan pas toujours bien renseignés.
- ✓ Dans certains EPL il faut relever le taux anormal de détérioration de matériel de lutte incendie par les élèves. Certains établissements ont opté pour la pose de housses protectrices, mais n'éradiquent pas complètement le vandalisme.
- ✓Il n'y pas souvent de rigueur dans la mise en place et le suivi des protocoles d'évacuation : la mise à jour des listes d'agents chargés de l'évacuation est rarement faite, les listes sont rarement affichées, les plans d'intervention pompiers et d'évacuation de personnes handicapées sont exceptionnels...
- ✓Les exercices d'évacuation sont cependant faits régulièrement dans les EPL, y compris de nuit, mais nettement moins dans les services déconcentrés. Dans les abattoirs, ce sujet est délicat car il se heurte à des logiques d'exploitation commerciale et à de fortes contraintes sanitaires. Les exercices effectués mettent en évidence la faible prise de conscience des agents au regard de la gravité du risque incendie et de la nécessaire rigueur qu'il faut avoir en pareille circonstance.
- ✓ Les locaux à risques ne sont pas toujours signalés et souvent sous-équipés en moyen de lutte contre l'incendie.
- ✓On constate la faible implication des enseignants des EPL sur cette question. Il est très fréquent de trouver des classes dont l'une des deux issues est close.
- ✓ Le problème de la facilité d'intrusion à l'intérieur des sites des haras présente des risques réels compte tenu du volume et de la conception des bâtiments ainsi que du stockage massif de biens inflammables.
- ✓ Certains sites ne connaissent pas leur classement ERP (établissement recevant du public).

- ✓De nombreux bureaux ou locaux sont fermés en l'absence des agents qui sont les seuls possesseurs des clefs. Ce phénomène est fortement marqué dans les équipes informatiques et les équipes d'entretien. Or ces locaux sont très majoritairement des locaux à risques et nécessitent une facilité d'accès en toute circonstance.
- ✓L'encombrement des dégagements (couloirs, escaliers...) et le blocage de certaines issues de secours sont fréquemment constatés.
- ✓ Les recommandations des commissions de sécurité, quand elles passent, sont souvent traitées avec diligence, mais certaines restent sans réponse plusieurs années.

9. URGENCE

Constatations

- ✓Les consignes d'urgence sont parfois mal formalisées et non fonctionnelles : informations obsolètes ou incomplètes, affichage insuffisant... La liste des secouristes et les numéros d'urgence sont en général très peu affichés dans les structures.
- ✓ La présence et le contenu des boîtes ou trousses de secours sont globalement mal suivis et il n'est pas rare de constater l'absence totale de soins d'urgence. A l'inverse, on y trouve parfois des médicaments délivrés sur ordonnance.
- ✓ La présence de téléphones fixes est très limitée dans certains locaux à risques spécifiques (archives, ateliers, stabulations...).
- ✓ Le travail isolé est exceptionnellement pris en compte dans l'évaluation des situations à risques et le manque de dispositions prises dans ce cadre est manifeste.
- ✓Les règlements intérieurs sont inexistants ou incomplets sur les questions de la prévention et des interventions d'urgence. Dans les EPL les règlements intérieurs ne prennent pas en compte les personnels, mais sont ostensiblement orientés vers les apprenants.
- ✓ Le dossier "risques majeurs" est rarement traité et l'essentiel des structures en ignore la teneur et les enjeux.

10. EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- ✓ Les EPI sont généralement fournis et de qualité. Cependant les procédure de commande, d'attribution, de suivi, de vérification et d'élimination des EPI ne sont que très rarement mises en place.
- ✓II n'y a pas suffisamment d'informations sur la protection individuelle vis-à-vis de risques spécifiques. La sensibilisation est très faible et, en conséquence, la fluidité et la rigueur de gestion de ces équipements s'en ressent (commandes et livraisons tardives, EPI parfois inadaptés ou absence de prise en compte d'un risque nécessitant le port d'un EPI spécifique...).
- ✓La problématique majeure et transversale est le respect du port des EPI sur lequel il n'y pas de véritable contrôle, à l'exception des abattoirs où ils sont de plus en plus portés. Il n'y a qu'exceptionnellement des instructions écrites sur l'obligation du respect du port des EPI qui sont attribués aux agents.
- ✓ Le décret de 1992 sur la co-activité rendant l'application du règlement intérieur de l'industriel obligatoire aux entreprises extérieures est par ailleurs souvent ignoré.

11. RISQUES CHIMIQUES/BIOLOGIQUES

Constatations

- ✓À quelques exceptions près, la réglementation en matière de manipulation, de stockage et d'élimination des produits toxiques n'est pas respectée : absence fréquente de moyens de prévention collective (hottes, sorbonnes, armoires ventilées, rince œil, douche de sécurité, système d'extraction d'air adapté, étiquetage des produits...), de suivi des produits (inventaire des produits et exploitation des fiches de données de sécurité trop rares), de procédures de travail ou d'intervention en cas d'incident ou d'accident. Les équipements de protection individuelle ne sont pas non plus suffisamment utilisés. Enfin, la surveillance médicale renforcée ne s'applique pas partout et les dispositions du code du travail sont, sur ce plan, souvent méconnues : l'établissement de la liste des agents exposés et la rédaction des fiches d'exposition ou d'aptitude ne sont en général pas faits.
- ✓ Le recours à des produits reconnus CMR (cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) reste effectif dans certains services (formol en particulier).
- ✓ La gestion des déchets est inégalement effectuée, parfois bien organisée, en partenariat avec des entreprises extérieures mais parfois ces déchets sont stockés ou rejetés sans précautions particulières.
- ✓ La gravité du risque chimique, en particulier, est sur un plan général largement minimisée et, en conséquence, méconnue. L'information et la formation des agents exposés est une nécessité souvent négligée.

12. ELECTRICITE

Constatations

- ✓La question des habilitations électriques est récurrente. Si un effort de formation est fait vers le personnel informatique (bien que cela ne soit pas encore complet) la question des formations et habilitations électriques d'autres catégories d'agents se pose (ceux effectuant des permanences en particulier). Il appartient aux structures d'arrêter leur propre stratégie en ce domaine.
- ✓Les vérifications électriques périodiques ne sont pas toujours diligentées. Le suivi de celles qui sont effectuées est rarement formalisé et parfois totalement occulté, avec pour conséquence l'apparition chaque année des mêmes recommandations de la part des organismes vérificateurs. Attention, cette absence de prise en compte des recommandations constitue une circonstance aggravante en cas de dommage d'origine électrique.
- ✓ La présence de nombreuses prises électriques au sol (multiprises, prolongateurs) est toujours constatée.
- ✓ Le risque foudre est très rarement pris en compte.
- ✓ Certains réseaux électriques ne sont pas conformes et de nombreuses armoires électriques ne sont ni protégées, ni signalées. Des stockages de produits combustibles y sont fréquents.

13.AUTRES RISQUES

- ✓Les risques psychosociaux, dont l'importance est croissante, sont encore mal pris en compte dans les démarches d'évaluation des risques et dans les procédures de gestion internes. Le guide stress diffusé en octobre 2008 constitue un premier outil permettant d'engager une démarche d'évaluation.
- ✓Les EPL sont très préoccupés par les addictions chez les apprenants (tabac, alcool...) mais oublient souvent leur personnel sur ces sujets. Les guides alcool et tabac sont également ici de précieux outils.
- ✓ Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) ne sont pour l'essentiel pas établis.

✓L'application de l'interdiction de fumer reste difficile dans les EPL car elle incite les agents et apprenants fumeurs à aller fumer hors de l'enceinte de l'établissement, en règle générale au bord de voies de circulation dangereuses.

✓ Le risque routier fait rarement l'objet d'une réflexion achevée et pour beaucoup de structures n'est pas intégré dans l'évaluation des risques.

14.<mark>COACTIVITE</mark>

Constatations

✓ Les plans de prévention sont très peu rédigés avec les entreprises extérieures car souvent ignorés (20 à 30% environ de réalisation), mais l'appel à un coordonnateur sécurité est pratiqué pour certains gros chantiers. Par ailleurs, les protocoles de sécurité pour les opérations de chargement / déchargement ne sont pas réalisés.

✓Dans les abattoirs la signature et l'application des protocoles cadres est en augmentation. On peut estimer qu'environ 70% sont conclus. Par contre, il n'y a pas de protocoles d'information des exploitants d'abattoirs vis-à-vis des DDSV concernant les conditions de maintien du niveau de sécurité des équipements et installations des abattoirs.

✓L'impact des chantiers de gros œuvre n'est jamais évalué ni pris en compte dans l'organisation des circuits d'évacuation des locaux.

✓ C'est dans le cadre de la co-activité que s'inscrivent les protocoles ou convention régissant le partage de lieux de travail par des communautés de travail relevant d'autorités juridiques distinctes (voir rubrique registre et vérifications).

De nombreux progrès restent donc à faire en matière d'organisation de la prévention au sein des services. Toutefois, même si l'évaluation des risques professionnels (élaboration du document unique et rédaction des programmes de prévention) n'est pas finalisée au sein de tous les services il y a une prise de conscience croissante par les responsables et les communautés de travail de la nécessité de définir et mettre en œuvre localement une politique hygiène et sécurité, en s'inscrivant notamment dans les orientations du plan national de prévention arrêté par le CHS ministériel.

Par ailleurs, les impacts des réformes engagées depuis plusieurs mois sont à prendre avec beaucoup de vigilance et l'accompagnement de celles-ci, en lien avec les divers acteurs de la prévention (assistants de service social, médecins de prévention, IHS...), doit être une priorité des responsables des services afin de préserver l'état de santé physique et mentale des agents.

C. LES PARTICIPATIONS AUX CHS/CoHS

Les IHS ont participé à 163 CHS / CoHS.

Sur ce plan les principales constatations sont les suivantes :

- il y a globalement une bonne régularité des réunions et la représentation y est généralement bien assurée tant du coté de l'administration que du coté du personnel.
- il y a une certaine méconnaissance des obligations en matière d'organisation et de fonctionnement de ces instances : absence de règlement intérieur fréquente, absence à l'ordre du jour de points devant obligatoirement y apparaître (examen des registres par exemple), gestion des délais de transmission des documents aléatoire, confusion sur les droits des représentants titulaires ou suppléants, présidence de CoHS assurée par des agents non habilités...
- il y a dans les CoHS un déséquilibre dans les questions abordées en faveur de la communauté des apprenants, les questions portant sur le personnel n'étant que très peu évoquées.
- l'évaluation des risques professionnels et le programme de prévention n'y sont que rarement approfondis.

- la mise en place progressive des CHS régionaux de l'enseignement démontre la pertinence de ce niveau de concertation et l'encouragement des DRAAF n'ayant pas encore organisé cette instance constitue un objectif essentiel.
- des situations délicates sont à traiter (absence de réunion de CHS / CoHS depuis plusieurs années, mise à l'écart de DDSV dans le cadre de la création des DDEA, séparation des DRAAF et DDAF en chef lieu de région...) et imposent une relation de proximité des IHS avec les structures ainsi qu'une étroite collaboration avec l'administration centrale pour le règlement des dossiers les plus complexes.

D. L'ANIMATION DU RESEAU DES ACMO

Au-delà de l'appui aux ACMO tel qu'il a été décrit supra, les regroupements annuels des ACMO ont été reconduits en 2008.

Ils ont été, comme les années précédentes, organisés en région ou inter-région selon les contextes (voir annexe 3). Un regroupement spécifique des ACMO de l'enseignement supérieur a également été organisé sur deux jours fin novembre avec un ordre du jour spécifique à ces entités. Ces réunions ont permis de réunir 345 ACMO (nombre incluant des ASP).

La présidente du CHS ministériel a également participé à tout ou partie de certaines de ces réunions.

Les thèmes abordés lors de ces regroupements, hors enseignement supérieur, étaient les suivants :

- l'actualité institutionnelle, législative et réglementaire en matière d'hygiène et sécurité,
- l'auto-diagnostic hygiène et sécurité à travers la trame d'inspection,
- les équipements de protection individuelle,
- les vérifications électriques.

Les thèmes abordés lors du regroupement de l'enseignement supérieur étaient :

- le dispositif hygiène et sécurité au sein de l'ENITA de Bordeaux (établissement d'accueil),
- la présentation des divers risques dans la filière viticole,
- la présentation des priorités ministérielles en matière d'hygiène et sécurité,
- l'organisation de l'hygiène et de la sécurité dans les unités mixtes de recherche (UMR),
- les rayonnements ionisants.

Par ailleurs, les IHS ont contribué, en étroite collaboration avec les DR FORMCO concernés, à l'organisation de quatre stages de formation initiale des nouveaux ACMO qui ont permis de former 79 nouveaux ACMO.

4. ELEMENTS DE CONCLUSION SUR L'ANNEE EN 2008

La stabilisation du réseau des IHS au cours de l'année 2008 a permis de renforcer leur présence auprès des services et de s'engager sur une voie permettant de faire évoluer de manière significative l'appropriation par les structures des problématiques hygiène et sécurité.

C'est sur la redéfinition des supports d'inspection, la mise en place d'une communication active auprès des acteurs locaux (ACMO en particulier), l'appui à l'organisation de formations hygiène et sécurité et la contribution aux travaux engagés au niveau national que s'est principalement appuyée cette stratégie.

Par ailleurs, les relations bilatérales avec les structures, ou avec divers réseaux partenaires, se sont considérablement développées et resserrées.

Il convient toutefois de signaler les difficultés croissantes rencontrées dans l'organisation des regroupements annuels des ACMO, qui nécessitent un financement plus conséquent compte tenu de leur nombre et de leur durée (2 jours par région administrative) et de l'augmentation des coûts de location de salles et d'hébergement.

Parallèlement, même si certaines difficultés ont parfois été ressenties sur le plan budgétaire, il convient de signaler que l'administration centrale a clarifié la gestion des crédits des IHS en encadrant leurs modalités de gestion vis-à-vis de leur direction d'accueil.

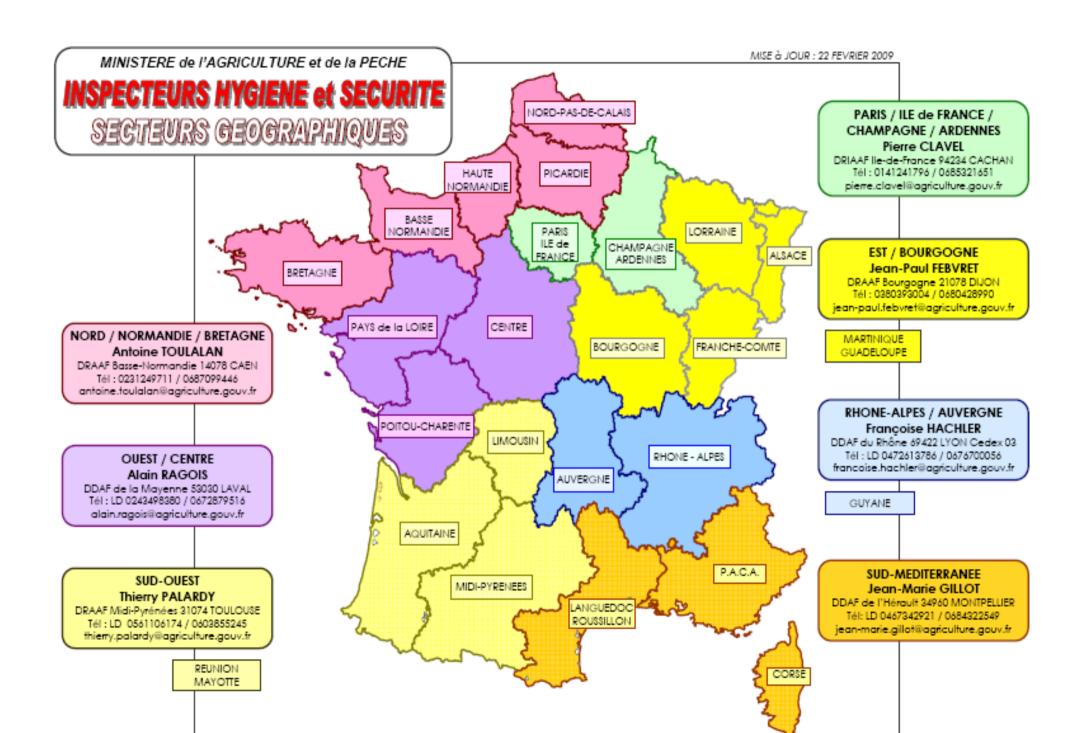
5. LES AXES DE TRAVAIL DES IHS POUR 2009

Les priorités des IHS s'inscrivent en prolongement des actions engagées en 2008.

Au-delà de l'exercice de leurs missions traditionnelles, ils sont toujours fortement impliqués dans l'accomplissement du programme national de prévention.

L'année 2009 se caractérisera par le plein exercice, pour la première fois, des 7 IHS et leurs priorités porteront sur les points suivants :

- •Le déploiement de l'application informatique de gestion des inspections hygiène et sécurité,
- Le fort investissement dans les inspections hygiène et sécurité, avec notamment la poursuite des inspections dans les DOM (Guadeloupe et Martinique),
- •La poursuite de l'incitation et de l'appui aux démarches d'évaluation des risques professionnels et programme annuel de prévention (DUEvRP),
- •L'intégration du nouveau contexte lié à la généralisation progressive des DDEA et l'organisation des missions des IHS découlant de la RGPP,
- •L'appui aux CHS/CoHS et notamment l'engagement à la mise en place des CHS régionaux de l'enseignement sur l'ensemble du territoire,
- La refonte du volet hygiène et sécurité du site ministériel ASSPERA,
- La volonté de placer les ACMO en situation d'acteurs professionnels de l'hygiène et de la sécurité,
- •L'aide à l'appropriation par les structures des guides publiés par le CHSM : stress, alcool, exercice du contrôle, insertion des personnes handicapées, livret d'accueil en abattoir...



Groupes de travail issus du CHS ministériel

Groupes de travail	Dates des réunions en 2008
"Programme national de prévention, crédits hygiène et sécurité, bilan des CHS locaux"	10 septembre
"Suivi médical"	2 décembre
''Télétravail''	28 mai 4 septembre 10 décembre
"Abattoirs"	12 février 14 mai 3 septembre
"Agressions, incivilités"	30 avril 26 mai 30 septembre 5 novembre 8 décembre
"Formation des membres de CHS"	29 avril
"Insertion des agents handicapés"	31 janvier 4 mars 27 mai
"Stress"	29 janvier 26 février 6 mai
"Alcool/Conduites addictives"	30 janvier 20 mai 17 septembre 25 novembre
"Accidents du travail"	13 février 28 avril
"Suivi de la mise en place de la RGPP"	29 mai 9 juillet 11 septembre

Regroupement des ACMO en 2008

Dates des réunions	Régions
24 et 25 septembre	Centre
30 septembre et 3 octobre	Pays de la Loire
6 et 7 octobre	Languedoc-Roussillon
6 et 7 octobre	Midi-Pyrénées
8 et 9 octobre	Auvergne
9 et 10 octobre	PACA, Corse
13 et 14 octobre	Aquitaine et Limousin
13 et 14 octobre	Nord-Pas-de-Calais, Picardie
14 et 15 octobre	Champagne-Ardenne
22 et 23 octobre	Rhône-Alpes
4 et 5 novembre	Alsace, Lorraine
6 et 7 novembre	Bourgogne, Franche-Comté
6 et 7 novembre	Ile-de-France
6 et 7 novembre	Bretagne
13 et 14 novembre	Basse et Haute-Normandie
26 et 27 novembre	ACMO de l'enseignement supérieur